



Territoires d'Auvergne en ACTIONS !

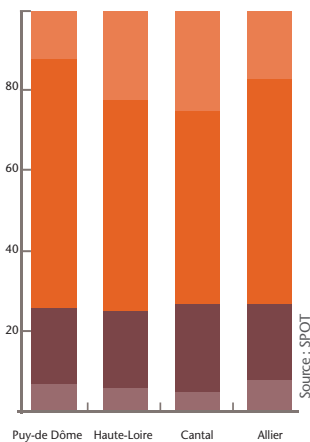
La lettre d'informations du Conseil régional d'Auvergne

TOURISME : UN ÉTÉ EXCEPTIONNEL POUR L'Auvergne

Après un hiver record et un printemps plutôt favorable (hormis sur le tourisme d'affaires affecté par la crise), l'Auvergne a enregistré de nouvelles performances en termes de fréquentation cet été.

Ce sont les conclusions de l'enquête réalisée du 1^{er} au 5 septembre auprès de 640 professionnels du tourisme régional par SPOT, le Système Permanent d'Observation du Tourisme en Auvergne.

Chiffres-clés de l'été 2009



74 % des acteurs du tourisme auvergnat se déclarent satisfaits et très satisfaits de leur été 2009.

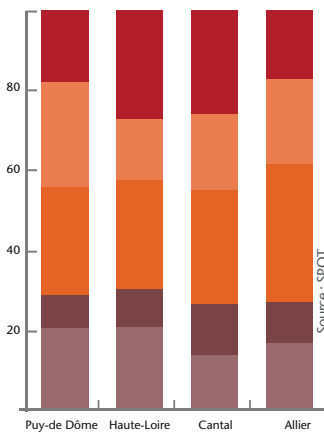
C'est la première fois en neuf ans d'enquêtes conjoncturelles que de tels niveaux de satisfaction sont atteints, avec une homogénéité territoriale puisque les quatre départements affichent les mêmes performances.

Un chiffre d'affaires stable ou en progression pour 72 % des acteurs et en hausse pour 44 %.

Ces bons chiffres s'expliquent notamment par l'arrivée en Auvergne d'une nouvelle clientèle touristique plus urbaine, plus jeune, disposant de revenus plus élevés. Leur demande en hébergement et en activités s'est trouvée satisfaite grâce aux ouvertures de nouveaux établissements (+ 25 % de chambres en hôtellerie 3 et 4 étoiles en 5 ans) et à l'émergence d'une offre de bien-être dans les stations thermales avec des équipements tels que Royatonic, qui est en 2009 l'espace thermo ludique le plus fréquenté de France.

Enfin, outre la conjoncture économique et les conditions météorologiques, **l'amélioration de l'image de l'Auvergne est fréquemment citée comme un des facteurs de réussite de cette saison. Et c'est peut-être là le constat le plus satisfaisant pour l'Auvergne !**

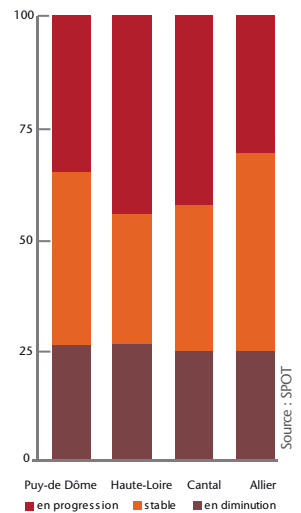
- hausse de 5% et plus
- hausse entre 1 et 5%
- comparable à l'an dernier
- baisse entre 1 et 5%
- baisse de 5% et plus



AGRICULTURE DURABLE p.2 APPEL À PROJETS p.4 RIVIÈRE ALLIER p.5 AÉROPORT p.5 CENTRALE DE MOBILITÉ RÉGIONALE p.7 AUVERGNE DE LA TENTATION p.8

74 % des acteurs du tourisme auvergnat déclarent une fréquentation stable ou en progression sur juillet août.

En termes de fréquentation la bonne surprise vient de la bonne tenue de la fréquentation étrangère avec le constat d'un maintien, voire d'une légère hausse, pour 58 % des acteurs, alors que celle-ci est annoncée en baisse de 20 % dans l'Hexagone.



Repères

L'économie touristique en Auvergne : le Tourisme représente en Auvergne 18 000 emplois dont 2 150 emplois créés depuis 5 ans.

Vulcania : des résultats à la hausse pour la 3^{ème} année consécutive

+ 4 % d'augmentation sur la fréquentation à l'issue de la période estivale

+ 9,2 % de hausse du chiffre d'affaires

Avec 24 000 exploitations et 35 700 actifs (6,3 % de la population active, soit le double de la moyenne nationale), l'agriculture auvergnate est une filière économique de référence et d'excellence. Ainsi, même si la politique agricole n'est pas une compétence spécifique des régions, le Conseil régional soutient l'agriculture à hauteur de 10,6 millions € en 2009 avec une concentration des actions sur :

- la modernisation des exploitations,
- l'installation des agriculteurs,
- l'accompagnement des pratiques durables d'exploitation,
- le renforcement de la politique en faveur de la qualité,
- le développement du bio.

Une Charte ovine en Auvergne

Lors de la session du 22 septembre 2009, l'Assemblée régionale a adopté la Charte de développement durable de la production ovine en Auvergne. Établie en concertation avec la profession, cette charte ovine apporte un soutien au développement pérenne de cette filière en encourageant l'autonomie alimentaire des cheptels.

UNE FILIÈRE STRUCTURANTE POUR L'Auvergne

Avec plus de 5 000 exploitations et 8 % du cheptel national, l'Auvergne fait partie des 1^{ers} bassins de production de viande ovine française. Le département de l'Allier regroupe à lui seul près de la moitié du cheptel auvergnat et produit essentiellement des agneaux d'herbe, nés au printemps. L'autre moitié se répartit donc entre la Haute-Loire, le Cantal et le Puy-de-Dôme, qui produisent plutôt des agneaux de bergerie à partir de races rustiques.

L'élevage ovin auvergnat, souvent associé à l'image de la valorisation de son territoire, a choisi de développer des produits de qualité pour répondre aux exigences des consommateurs. Ainsi, 3/4 des ventes sont réalisées sous Certification de Conformité Produit ("Terre d'agneau" et "Agneau de l'Adret") et le reste est commercialisé par les Labels Rouges et l'Agriculture Biologique. Par ailleurs, sur le plan environnemental, cette filière assure un rôle déterminant sur l'entretien des paysages et la valorisation des territoires et contribue au maintien de la biodiversité pour les races rustiques.

DES REVENUS À LA BAISSÉ...

Avec un revenu de 16 800 € par exploitation sur la période 2003-2007 (contre 32 400 € toutes exploitations agricoles confondues), la filière a connu de grandes difficultés structurelles fondées principalement sur l'attribution inéquitable des aides de la Politique Agricole Commune (PAC) ; même si le bilan de santé de la PAC devrait assurer une revalorisation des aides allouées à la filière. Dans ce contexte difficile, renforcé par l'épizootie de la fièvre catarrhale et la hausse des charges d'exploitation, la Région a initié dès 2008 une réflexion commune avec l'Association Régionale Ovine Auvergne (AROA) et l'expertise de l'ENITA (École Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles). Cette réflexion a abouti à la mise en œuvre d'une Charte de développement durable de la production ovine. Charte qui vise à accompagner les éleveurs vers plus d'autonomie alimentaire, pour réduire leurs coûts et donc améliorer leur revenu.

ACCOMPAGNER LES ÉLEVEURS DANS LA RECHERCHE D'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

Basée sur le principe de conditionnement des aides à de bonnes pratiques d'exploitation, la charte s'appuie principalement sur le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) qui attribue des aides aux investissements contribuant à l'autonomie alimentaire.

En pré-requis de cette démarche de réorientation des pratiques, la charte prévoit la mise en place d'un diagnostic d'autonomie alimentaire, qui accompagne l'éleveur dans l'analyse de ses pratiques actuelles et lui propose des préconisations d'évolution envisageables. Ce diagnostic est complété par un suivi. Les visites de diagnostic et de suivi sont prises en charge par la Région à hauteur de 80 % d'un coût plafonné (détails sur le dispositif en ligne sur www.auvergne.org).

En parallèle, la charte prévoit également des actions d'information portées par les partenaires, AROA et chambres départementales d'agriculture, afin que la profession s'approprie cette dynamique.

En complément, la charte prévoit de lutter contre la déprise foncière via le pâturage ovin et de structurer la filière via notamment la valorisation des produits agricoles de qualité ancrés au terroir.

Pour en savoir +

La charte en ligne sur le site du Conseil régional www.auvergne.org rubrique Économie

Modernisation des bâtiments d'élevage

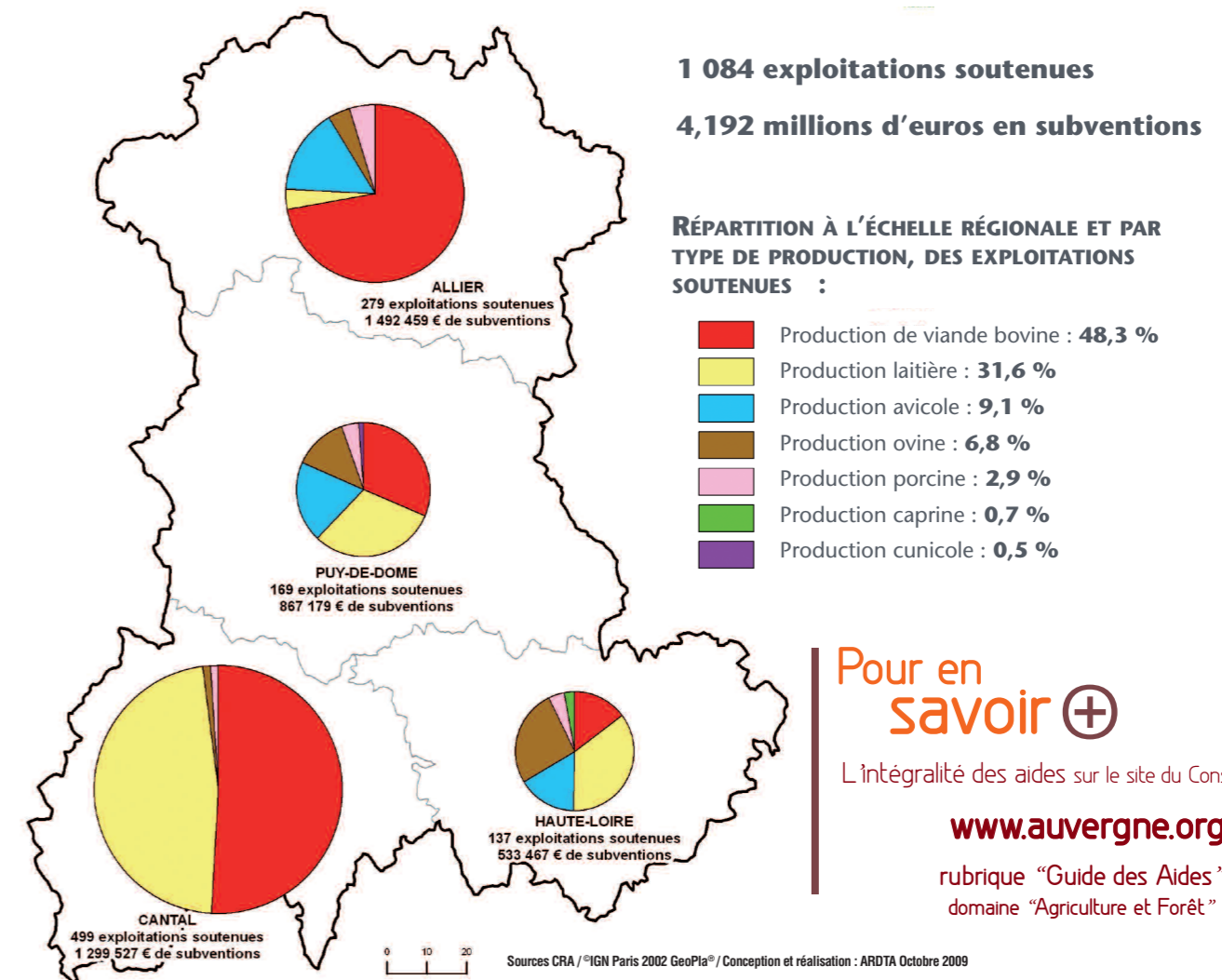
Dans le cadre du Contrat de Projet État-Région, le Conseil régional cofinance le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) en partenariat avec l'État et l'Europe. Ce dispositif, mis en place en 2005, soutient les investissements d'un montant plancher de 15 000 €, relatifs à des constructions, extensions et/ou rénovations de bâtiments d'élevage bovin, ovin et caprin.

Pour compléter ce dispositif, la Région a lancé en 2007 le PMBE "élargi", qu'elle finance intégralement, pour soutenir les investissements précités de moins de 15 000 € et les investissements liés aux autres productions animales.

Par ailleurs, compte tenu des charges externes qui pèsent sur la trésorerie des exploitants et des incertitudes climatiques qui ont déjà conduit à de mauvaises récoltes, renchérisant ainsi les coûts d'exploitation, la Région accentue son soutien aux investissements hors logement d'animaux afin de favoriser l'autonomie fourragère des exploitations. Ainsi, dans le cadre du PMBE classique, la Région a relevé en 2009 le taux maximum d'aide de 18 à 28 % pour des investissements comme l'installation de séchage en grange par exemple.

MODERNISATION DES EXPLOITATIONS :

PLUS DE 4 MILLIONS INVESTIS PAR LA RÉGION DEPUIS 2007 DANS LE CADRE DU PMBE ÉLARGI



Pour en savoir +

L'intégralité des aides sur le site du Conseil régional

www.auvergne.org

rubrique "Guide des Aides" domaine "Agriculture et Forêt"

Installation : condition nécessaire au développement de l'agriculture

Le soutien à l'installation est stratégique sur le plan social, économique et territorial pour renforcer et maintenir un nombre suffisant d'agriculteurs.

UN NOUVEAU PROGRAMME RÉGIONAL POUR L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION EN AGRICULTURE

La Région a décidé de faire évoluer sa politique en faveur de l'installation en vue de proposer un programme global, adopté par l'Assemblée régionale en juin 2009, et dont les principaux objectifs sont :

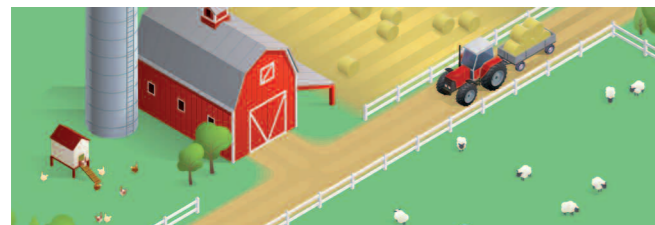
- couvrir l'intégralité des champs de l'installation et de la transmission en agriculture,
- élargir l'accompagnement à tous les porteurs de projets à l'installation,
- favoriser les installations agricoles afin de pérenniser le potentiel économique agricole, et de conforter son rôle dans l'aménagement du territoire,
- inscrire la politique de la Région en faveur des installations et de la transmission en agriculture dans le cadre plus global de la politique du Massif Central.

MESURES PHARES :

- **accompagnement** en amont pour aider le porteur d'idée à concrétiser son projet ;
- mise en place du dispositif **INSTALL'CONSEIL** début 2010, pour remplacer l'actuel dispositif JA Conseil, **en élargissant le public cible à tout porteur de projet, quels que soient son âge, son expérience professionnelle, son niveau de formation et la nature de son projet** ;
- mise en place de **Points Accueil Transmission (PAT)**, gérés par les ADASEA (Associations Départementales pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles), pour accompagner les cédants et agir auprès des territoires ayant la volonté de favoriser le renouvellement des activités agricoles ;
- **soutien des projets d'animation et de communication** qui pourront être déposés par les structures actrices de l'installation et de la transmission.

À noter que :

- dès début 2009 le montant maximum de l'aide Hors Cadre Successoral est passé de 7 700 € à 9 000 € ;
- les aides pour l'accès au foncier restent inchangées via les fonds de stockage des terres par achat ou par location et le prêt d'avance au fermage.



Pour en savoir +

Le programme en ligne sur le site du Conseil régional

www.auvergne.org
rubrique Économie

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Appel à projets "Cluster d'excellence Auvergne"

Dans le cadre de sa politique d'innovation et de développement des secteurs économiques à fort potentiel en Auvergne, la Région lance un appel à projets en coordination avec l'État.

Cet appel à projets vise à labelliser et à soutenir des "clusters", à savoir des regroupements d'entreprises, de laboratoires de recherche publics et/ou privés, et d'établissements d'enseignement.

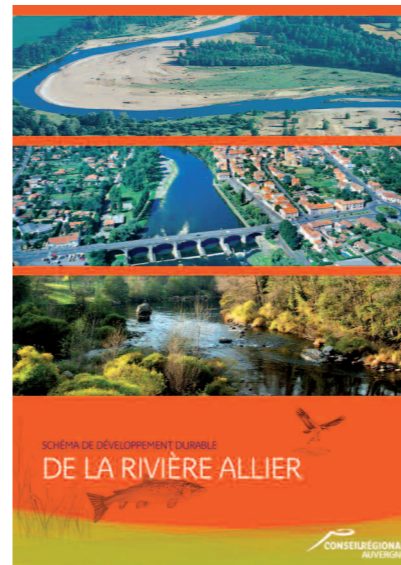
Dossier de candidature à télécharger sur le site de l'ARDE :

www.investir-en-auvergne.com et à déposer avant le 30 novembre 2009.

Appel à projets
"Cluster d'Excellence Auvergne"



DÉVELOPPEMENT DURABLE



Vers un développement à haute valeur environnementale de la rivière Allier

En traversant 3 des 4 départements de l'Auvergne, et 3 de ses principales agglomérations (Clermont-Ferrand, Vichy, Moulins), la rivière Allier s'inscrit comme la rivière auvergnate de référence. Aujourd'hui la rivière et sa nappe alluviale alimentent en eau potable près de 40 % de la population. Cette ressource en eau est également largement utilisée pour les activités agricoles, industrielles et de loisirs. Plus que jamais c'est un composant indispensable au développement de l'Auvergne et à la qualité de vie des Auvergnats. Pour autant l'Allier, qui fait partie des dernières grandes rivières sauvages européennes, est un écosystème fragile.

Face à ce constat, et suite à la réalisation d'un diagnostic partagé et à une large concertation avec les territoires impactés et les partenaires, la Région a souhaité se doter d'un outil de préservation et de développement de la rivière Allier. Adopté par l'Assemblée régionale lors de la session de juin 2009, le Schéma de développement durable de la rivière Allier affirme 6 engagements :

- **favoriser et faire partager la connaissance de la rivière Allier** entre tous les acteurs et usagers (recherche scientifique, formation, sensibilisation, ...);
- mettre en œuvre une **gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau** en favorisant la coordination des projets (lutte contre la pollution, gestion des prélèvements en eau, ...);
- **apprendre à vivre avec une rivière qui évolue** afin de concilier les activités humaines avec le respect et l'équilibre de la rivière (gestion du risque inondation, préservation de l'espace de mobilité, ...);
- **conforter le corridor écologique** le long de l'axe Allier afin de valoriser ce patrimoine naturel exceptionnel et de favoriser un développement respectueux de l'environnement ;
- donner à la rivière Allier une **dimension de détente, de tourisme et de loisirs** ;
- **développer une gouvernance adaptée** sur le bassin de l'Allier afin de permettre une gestion durable de la rivière sur le long terme.

En cohérence avec ces engagements, un programme de **27 actions** d'envergure régionale est proposé sur la période 2008/2013 avec une **participation prévisionnelle du Conseil régional d'Auvergne d'environ 9 millions €**.

Certaines actions sont d'ores et déjà mise en œuvre :

- contrat nature du Val d'Allier signé pour 5 ans en octobre 2008 ;
- élaboration des 5 SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) du bassin versant de l'Allier ;
- constitution d'un itinéraire de véloroutes et voies vertes "rivière Allier" ;
- programme de recherches sur la rivière Allier porté par l'Université de Clermont.

⊕ Le schéma en ligne sur le site de la Région :

www.auvergne.org
RUBRIQUE "Environnement"

TRANSPORTS

Aéroport : une mobilisation de tous les acteurs

En cette période de crise économique qui n'épargne pas l'aéroport de Clermont-Ferrand/Auvergne, industriels, grands donneurs d'ordre, universitaires et collectivités se sont réunis à Aulnat le 29 septembre dernier pour définir ensemble les orientations qui pourraient conduire à une utilisation plus rationnelle et stable de l'aéroport (services, desserte, fréquence, tarifs, qualité...).

De nombreuses propositions ont été lancées pour sauvegarder cet outil de développement indispensable à la région. Les pistes déjà engagées par la Région, le département du Puy de Dôme et Clermont Communauté, membres du Comité syndical de l'aéroport, ont été rappelées : lancement de l'OSP (Obligation de Service Publique) pour pérenniser les 4 lignes prévues à la fermeture par la compagnie Régional, filiale d'Air France, fin octobre.

La fermeture de ces lignes (Toulouse, Strasbourg, Marseille et Lille) a finalement été repoussée jusqu'à fin décembre 2009.



TRANSPORTS

TER : le partenariat Région / SNCF

Autorité Organisatrice des transports express régionaux de voyageurs (TER) depuis 2002, la Région vient de signer avec la SNCF la nouvelle convention d'exploitation pour la période 2009/2015.

BILAN : MODERNISATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE

Dans le cadre de la précédente convention d'exploitation, il y a eu :

- une augmentation de 20 % du nombre de trains et d'autocars assurant au quotidien les dessertes en Auvergne, pour atteindre 420 circulations par jour fin 2008 ;
- un abaissement de l'âge moyen du parc du matériel roulant de 33 ans à 14 ans ;
- l'aménagement ou la rénovation de 23 gares et pôles d'échanges intermodaux.

Ces actions combinées à la mise en œuvre d'une politique tarifaire régionale attractive pour les usagers ont permis un développement de la fréquentation de plus de 30 %, pour atteindre 19 000 passagers transportés quotidiennement.

UNE NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR 2009/2015

Répondre aux besoins et attentes des usagers passe à la fois par un développement de l'offre et une amélioration des services.

→ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE, LA CONVENTION DÉTERMINE LES ÉVOLUTIONS DES TARIFS ET DES DESSERTES, EN COHÉRENCE AVEC LES TRAVAUX INSCRITS AU PLAN RAIL ET DANS LE CADRE DU SCHEMA RÉGIONAL DES INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS ET DE L'AGENDA 21 QUI VISENT LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS COLLECTIFS :

- les principales évolutions de dessertes envisagées :
 - cadencer* l'offre sur le périurbain clermontois, avec augmentation des fréquences notamment sur l'axe est-ouest Thiers/Clermont/Durtol ;
 - faciliter les échanges entre Clermont-Ferrand et les villes d'Auvergne, notamment entre Le Puy/Clermont et Aurillac/Clermont ;
 - améliorer les échanges avec Rhône-Alpes avec notamment le cadencement* de la relation Clermont/Lyon, et dès décembre 2009 la mise en place de nouveaux horaires sur la ligne Le Puy/Saint Étienne permettant aux salariés et étudiants d'arriver à Saint-Étienne entre 8h et 9h.

Aujourd'hui, la Région investit **323 000 € par jour** pour le train en Auvergne.

Qui fait quoi en matière de TER ?

Depuis le 1^{er} janvier 2002,

→ LES COMPÉTENCES DE LA RÉGION EN TANT QU'AUTORITÉ ORGANISATRICE :

- elle définit le contenu du service public que doit offrir le TER, à savoir les dessertes, la tarification, la qualité du service et de l'information aux voyageurs ;
- elle finance la SNCF pour le fonctionnement des services, en complément des recettes directes voyageurs ;
- elle finance également l'achat de matériels roulants et en partie la rénovation des gares, points d'arrêts, ainsi que l'aménagement des pôles d'échanges ;

→ LES COMPÉTENCES DE LA SNCF EN TANT QU'EXPLOITANT :

- elle assure l'exploitation au quotidien à savoir la circulation des trains, la sécurité, l'accessibilité, l'entretien, la ponctualité ainsi que les relations avec les voyageurs ;
- elle gère et organise de façon autonome les moyens humains et matériels nécessaires à l'accomplissement de sa mission, dans le respect des objectifs de qualité de service définis avec la Région ;
- elle informe la Région sur l'exécution du service.

• l'évolution des tarifs pour développer l'usage du train :

- pour les possesseurs d'un abonnement de travail en leur offrant des réductions en dehors de leur parcours domicile/travail ;
- pour les possesseurs d'un abonnement étudiant en leur offrant des réductions en dehors de leur parcours domicile/études.

→ EN MATIÈRE D'AMÉLIORATION DES SERVICES, LA CONVENTION PRÉVOIT NOTAMMENT :

- un suivi de la qualité renforcé avec des objectifs chiffrés sur :
 - la ponctualité, avec l'accent mis en particulier sur les trains en heures de pointe et les trains donnant une correspondance ;
 - la qualité du service dans les gares et dans les trains : sécurité, propreté, accueil, information, confort et équipements ;
- un bonus/malus qui varie selon l'écart entre les objectifs et les résultats constatés, et dont le montant est réinvesti par la Région (si malus) ou la SNCF (si bonus) dans l'amélioration du service rendu aux voyageurs ;
- des pénalités lorsque les services ne sont pas exécutés, sachant que le niveau des pénalités est plus élevé lorsqu'une substitution routière n'est pas mise en place ;
- le développement de l'équipement des gares en écrans pour l'information en temps réel (retards...) et l'exploitation des technologies nouvelles (Internet, SMS...).

Par ailleurs cette convention s'inscrit dans la lignée des engagements régionaux en matière de développement durable et du respect des engagements de Kyoto et du Grenelle de l'environnement. Dans cette perspective, la Région fixe à la SNCF de réduire le bilan carbone du TER Auvergne.

* Le cadencement du réseau consiste à répéter à intervalles réguliers la même séquence de dessertes – heures de départ, d'arrivée et d'arrêts en cours de route. Ainsi, les minutes de départ et d'arrivée sont exactement les mêmes toute la journée, dans toutes les gares de la ligne concernée. Très facilement mémorisable, l'horaire cadencé constitue un réel avantage voyageurs en offrant aux usagers une plus grande régularité et une meilleure lisibilité des horaires du réseau.



TRANSPORTS

Vers une centrale de mobilité régionale

Lors de Assises des Transports et de la Mobilité, débat public organisé par la Région en juin 2009, les citoyens ont fait remonter la nécessité d'améliorer les correspondances entre les différents réseaux, de développer le transport à la demande et le co-voiturage, et de simplifier l'accès à l'information et aux services en ayant des "guichets uniques" regroupant les modes de déplacement.

Aujourd'hui un voyageur qui souhaite se déplacer en n'utilisant que le transport collectif risque souvent d'être confronté à des inadéquations d'offres, d'horaires, à des ruptures nombreuses de correspondances, sans compter la nécessité de changer plusieurs fois de billets, de ne pas avoir droit aux mêmes réductions, ... D'où la volonté de la Région d'entreprendre une démarche coordonnée avec les 12 autres Autorités Organisatrices des Transports (AOT). Ainsi, le 15 octobre dernier, un protocole d'accord portant sur "Le développement de l'intermodalité dans les transports publics en Auvergne" a été signé par l'ensemble des 13 AOT régionales* :

Ce protocole marque leur engagement à travailler conjointement pour mettre en œuvre et atteindre les objectifs suivants :

- améliorer la cohérence des réseaux de transport entre eux et assurer leur complémentarité en optimisant notamment les correspondances, les horaires et en développant les Pôles

- d'Échanges Intermodaux qui favorisent les liaisons entre tous les modes de transport (collectifs, voitures, taxis, deux-roues, piéton) ;
- desservir tout le territoire auvergnat avec une offre adaptée de transport collectif en développant le transport à la demande en milieu rural et sa jonction avec le réseau régional et national ;
- étendre la tarification multimodale, à savoir des tarifs communs intégrés entre les différents réseaux ;
- compléter cette tarification multimodale par une billetterie commune, via une carte à puce rechargeable dans les différents points de vente des réseaux, voire à terme à domicile depuis Internet, et dont une première version est déjà disponible avec UnikOpas utilisable sur les bus et le tramway de l'agglomération clermontoise ainsi que les TER Auvergne ;
- mettre en place une "centrale de mobilité régionale" où toutes les informations utiles en matière de transport collectifs en Auvergne seront disponibles (solutions pour réaliser un trajet, horaires, perturbations, ...).

* Les 13 AOT régionales : la Région, les 4 Conseils généraux et les 6 Communautés d'agglomération (Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise, Communauté d'agglomération de Montluçon, Moulins communauté, Vichy Val d'Allier, Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac, Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay), Riom Communauté et la Ville de Thiers.

FORMATION

Des outils de formation pour le pôle aéronautique

L'industrie aéronautique de l'Auvergne emploie plus de 10 000 personnes, au sein d'une centaine d'entreprises qui ont développé des savoir-faire recherchés par les grands donneurs d'ordres européens et américains. Afin de garantir à ces entreprises une main d'œuvre qualifiée, la Région a mis en place dès 2008 un pôle de formation aéronautique, regroupant formation initiale, apprentissage et formation continue, en partenariat étroit avec les entreprises de l'industrie et de la maintenance aéronautiques.



Aujourd'hui, un nouvel espace Internet est lancé sur le portail du CARIF-OREF*. Destiné aux entreprises, locales ou porteuses de projets d'implantation en Auvergne, et au grand public, ce site web, www.aeria-auvergne.com, est conçu comme une vitrine destinée à promouvoir le potentiel de formation et les entreprises du secteur aéronautique auvergnat.

Ce nouveau site a été présenté le 13 octobre dernier à l'occasion d'une réunion qui a rassemblé, à l'initiative de la Région, une vingtaine d'industriels de la filière aéronautique auvergnate. Cette réunion avait pour objectif d'échanger avec les entreprises et de proposer des solutions conjointes sur leurs préoccupations majeures :

- l'avenir de l'aéroport et le devenir de la Zone Industrielle Aéronautique Sud,
- la formation des jeunes aux métiers techniques de l'aéronautique et le projet de création d'un centre de formation sur l'aéroport,
- la mise en place face à la crise de dispositifs financiers spécifiques à cette filière.

⊕ Toutes les informations sur l'emploi et la formation en Auvergne sur : www.formationauvergne.com

* CARIF-OREF : Centre d'Animation Régionale de l'Information sur la Formation (CARIF) et Observatoire Régional Emploi Formation (OREF), organisme financé par l'État, la Région et l'Union Européenne.

